



Distr.  
GENERALE

S/12751

21 juin 1978

FRANCAIS

ORIGINAL : ESPAGNOL

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



---

NOTE VERBALE DATEE DU 15 JUIN 1978, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LA MISSION PERMANENTE DE LA COLOMBIE AUPRES DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

La Mission permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et, se référant à sa note du 18 mai dernier relative à la "question de l'Afrique du Sud", a l'honneur de lui faire savoir, d'ordre de son gouvernement, qu'il n'existe aucun arrangement contractuel entre la Colombie et l'Afrique du Sud et que la Colombie n'a accordé aucune licence à ce pays pour la fabrication et l'entretien d'armes, de munitions, de matériel ou de véhicules militaires.